

# Rapport annuel













#### **CONTEXTE**

Initiée par les acteurs locaux afin de répondre aux problématiques spécifiques du territoire en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, l'élaboration du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est une démarche de concertation qui vise à définir les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection de la ressource en eau sur un territoire cohérent d'un point de vue hydrographique. Au-delà de la mise en application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), le SAGE est une occasion unique de fédérer les différents acteurs du territoire autour des enjeux de protection et de reconquête des milieux aquatiques et d'instaurer une solidarité amont-aval à l'échelle du territoire. S'appuyant sur la mutualisation des connaissances, des moyens et des efforts, le SAGE doit ainsi permettre l'appropriation par tous de ces enjeux et une meilleure prise en compte de l'ensemble des usages de l'eau sur le bassin versant. L'objectif, in fine, est de doter le territoire d'un document qui fasse référence dans le domaine de l'eau, qui réponde de manière concrète aux enjeux identifiés et qui contribue pleinement au projet de territoire.

Cette dynamique, portée par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, le SIAH<sup>1</sup> et le SIARE<sup>2</sup>, avec l'appui des services de l'État, a été initiée dès 2004. Après une première étape de concertation, le périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer a été défini par arrêté inter-préfectoral le 11 mai 2011. Les membres de la CLE se sont réunis pour la première fois le 29 septembre 2011, marquant ainsi le début de l'élaboration du SAGE.

Les premières étapes de ce travail, qui consistent en la réalisation d'un état des lieux (état initial, diagnostic, tendances et scénarii) et la définition d'une stratégie, ont été menées par les membres de la CLE entre 2012 et 2016 avec l'appui d'un groupement de bureaux d'étude. La phase de rédaction des documents qui à terme constitueront la SAGE s'est déroulée sur 2017 et 2018. L'année 2019 a été consacrée à la consultation du public sur le projet de SAGE qui a abouti, en **début d'année 2020 à l'approbation du SAGE par arrêté interpréfectoral.** 

L'année 2020 constitue donc la première année de mise en œuvre du SAGE.

# Description du territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

Le périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer couvre un territoire d'une superficie de 446 km² situé au Nord Est de l'agglomération parisienne. Il recoupe 2 départements : la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise, et comprend (en tout ou en partie) 87 communes, dont 32 en Seine-Saint-Denis, et 55 dans le Val-d'Oise.

Le territoire du SAGE est situé dans le district hydrographique Seine-Normandie. Il est parcouru par un réseau hydrographique très dense constitué de petits cours d'eau qui entaillent plus ou moins profondément les calcaires de Saint-Ouen et les sables de Beauchamp. Ce réseau, dont on perçoit mal l'ampleur en raison de son importante artificialisation, a pour exutoire la Seine au niveau des communes de Saint-Denis et d'Epinay-sur-Seine.

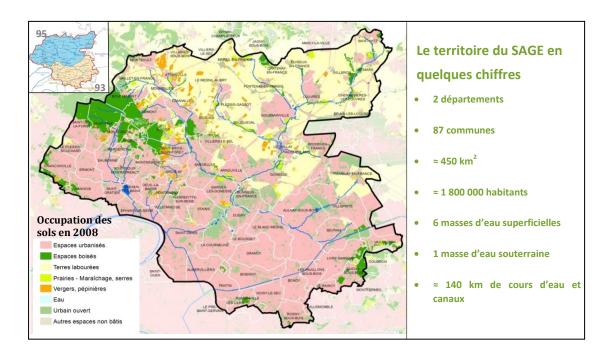
-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains

D'après la classification du SDAGE Seine-Normandie, le territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est composé de 7 Masses d'eau :

- 6 masses d'eau superficielles dont :
  - ✓ 2 masses d'eau « petit cours d'eau » : Le Croult Amont et le Croult Aval (ou Vieille Mer)
  - ✓ 3 masses d'eau « très petit cours d'eau » : le ru d'Enghien, la Morée, et le Petit Rosne
  - ✓ 1 masse d'eau « canal » : le Canal de la ville de Paris (canal de l'Ourcq et canal Saint-Denis)
- 1 masse d'eau souterraine :
  - ✓ Eocène du Valois (3104), masse d'eau sédimentaire présente en Ile-de-France et en Picardie.



# **Organisation administrative**

#### La Commission Locale de l'Eau et le Bureau

L'élaboration du SAGE, conformément à l'article L212-3 du Code de l'Environnement, est menée par la Commission Locale de l'Eau (CLE). La CLE est l'instance délibérante du SAGE, elle organise et gère l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation, puis de mise en œuvre du SAGE. Elle est responsable du déroulement et de la validation de chacune des étapes de la phase d'élaboration. Par ailleurs, elle constitue un lieu privilégié de concertation et de débat.

La CLE du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer a été instituée par arrêté préfectoral le 7 septembre 2011 (Arrêté n°2011/10522) et renouvelée le 11 octobre 2017 (Arrêté n°14362). Elle est composée de 66 membres dont la moitié d'élus, un quart d'usagers et un quart de services de l'état. Elle est représentative des acteurs du territoire.

Le Bureau de la CLE, constitué de 13 membres, a un rôle de Comité de Pilotage.

Suite aux élections municipales qui se sont déroulés au printemps 2020, la composition de la CLE a été modifiée. L'arrêté préfectoral modificatif de composition de la CLE est en attente au jour de la rédaction de ce rapport.

L'intérim de la Présidence de la CLE est assuré par M. Belaïde Bedreddine, Vice-Président de la CLE.





# La Structure porteuse

La CLE n'ayant pas de personnalité juridique propre, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) a été désigné structure porteuse du SAGE. A ce titre il assure l'animation et la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration du SAGE.

Une étude est en cours pour identifier une nouvelle structure porteuse en phase de mise en œuvre du SAGE, pour répondre à l'obligation règlementaire de couverture, par cette dernière, de la totalité du territoire du SAGE. En attendant les résultats de cette étude, le portage est toujours assuré par le SIAH. Un avenant de prolongation de délai à la convention de partenariat entre le SIAH, le SIARE et le département a été signé en janvier 2020 pour tenir compte de cette situation.

# Les Commissions thématiques

Lors de l'installation de la Commission Locale de l'Eau, trois Commissions thématiques ont été créées afin de favoriser les échanges, et de mener toutes les réflexions nécessaires à l'élaboration du SAGE. Ces Commissions thématiques sont des instances de concertation qui réunissent les acteurs du territoire, siégeant ou non au sein de la Commission Locale de l'Eau. Elles constituent un appui essentiel pour le travail de la CLE et du Bureau.

Ces commissions, et les thématiques qui leur sont associées, sont les suivantes :

#### Commission « Aménagement »

Aménagement du territoire, urbanisme et développement urbain, risques (ruissellement, inondations), attractivité du territoire, cadre de vie, identités paysagères, eau dans la ville, infrastructures.

#### Commission « Qualité de l'eau »

Qualité de l'eau, protection de la ressource, alimentation en eau potable, assainissement, thermalisme, agriculture, mémoire technique de l'eau, qualité paysagère des ouvrages hydrauliques.

#### **Commission « Milieux naturels »**

Etat et fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques et humides, valorisation du patrimoine écologique, biodiversité, usages récréatifs et touristiques liés à l'eau, lieux de ressourcement, nature aménagée, qualité paysagère des ouvrages hydrauliques sur les cours d'eau.

# Les étapes d'élaboration du SAGE

Le SAGE est élaboré en 6 étapes :

- **l'état des lieux**, qui recense et analyse l'ensemble des données existantes, et détermine ou confirme les « manques ». Cette phase primordiale est la base de toutes réflexions sur l'ensemble du périmètre du SAGE. Elle a été validée par la CLE le 19 décembre 2013,
- **le diagnostic** qui apporte une vision synthétique objective, dégage les convergences, met à plat les divergences et repère les opportunités et les atouts. Cette phase aboutit à la définition des premiers grands objectifs de gestion de la ressource en eau. Celle phase a été validée par la CLE le 5 mai 2015,
- la phase tendances et scénarii qui est fondée sur la volonté d'anticiper. Cette phase permet d'estimer les tendances d'évolution des usages, de leur impact sur le milieu et de décrire un état probable de la ressource et des milieux à différentes échéances (2021,2025...). Ensuite différents scénarii sont établis en fonction du degré de protection de la ressource en eau et des différents moyens techniques et financiers pour y parvenir. Le scénario tendanciel a été validé par la CLE le 5 mai 2015 et ses scénarii alternatifs le 20 septembre 2016.
- **le choix de la stratégie** qui permet d'établir une stratégie collective suite aux différents scénarii définis dans la phase précédente. Cette étape a été validée le 15 novembre 2016.
- **la rédaction des documents du SAGE** qui consiste à la définition concrète des outils d'orientation, de gestion, d'aménagement et de suivi pour à la mise en œuvre du SAGE. Les documents constitutifs du SAGE ont été validés par la CLE le 28 septembre 2018.
- la consultation du public. Les documents du SAGE font ensuite l'objet d'une consultation des assemblées et d'une enquête publique avant d'être approuvé par arrêté interpréfectoral. La consultation des personnes publics et organismes associés s'est déroulée du 25 octobre 2018 au 25 février 2019. L'autorité environnementale a également été consultée à l'été 2019. Le projet de SAGE a ensuite été soumis à enquête publique du 16 septembre au 18 octobre 2019.
- la validation du projet de SAGE modifié. Le projet de SAGE modifié pour tenir compte des observations des personnes publics et organismes associés, de l'avis de l'autorité environnementale et des citoyens a été validé par la CLE le 20 décembre 2019.
- **l'arrêté interpréfectoral d'approbation du SAGE.** Il marque l'entrée en vigueur du SAGE. Il a été signé le 28 janvier 2020.

Les rapports des différentes phases d'élaboration du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer ainsi que les documents du SAGE sont disponibles sur le site internet du SAGE : <a href="http://www.sage-cevm.fr">http://www.sage-cevm.fr</a>

#### 1. ANIMATION DU SAGE

L'animation du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est assurée depuis janvier 2012 par une animatrice recrutée par la structure porteuse du SAGE.



Les principales missions de l'animatrice du SAGE sont les suivantes :

- ✓ Animation des travaux de la CLE et de ses instances (bureau, commissions) : préparation technique et administrative (ordre du jour des réunions, préparation des dossiers examinés, convocations, ...);
- ✓ Rédaction et diffusion des différents documents (comptes-rendus, diaporamas, notes, ...);
- ✓ Secrétariat technique et administratif du SAGE (réception des appels, mails et courriers, réponses, envoi des courriers, ...);
- ✓ Coordination technique, administrative, et financière, des études menées dans le cadre du SAGE ;
- ✓ Préparation et gestion du budget du SAGE ;
- ✓ Participation et représentation de la CLE lors des réunions nationales, régionales ou locales en lien avec le SAGE ;
- ✓ Veille réglementaire ;
- ✓ Création et rédaction des outils de communication externe et interne.

#### 2. RÉUNIONS

## Commission Locale de l'Eau

Du fait de la situation sanitaire et en l'absence d'arrêté interpréfectoral modificatif de la composition de la CLE suite aux élections municipales, cette assemblée ne s'est pas réunie en 2020.

#### Bureau de la CLE

• Le bureau de la CLE s'est réuni le <u>28 février 2020</u> pour travailler sur le rapport d'activités 2019, le programme d'action 2020 et le budget prévisionnel 2020.

# Commissions thématiques

En 2020, les commissions thématiques ne se sont pas réunies.

# Comité de suivi de l'étude zones humides

Une étude visant à inventorier les zones humides du territoire du SAGE a été lancée en 2019. Elle s'inscrit dans la continuité de la précédente étude de 2017/2018 visant à identifier les enveloppes de probabilités de présence de zones humides et les zones humides potentielles. Le comité de suivi de cette étude s'est réuni :

- le <u>7 janvier 2020</u> pour présenter les résultats de la campagne d'inventaire de 2019 et le calendrier des inventaires pour l'année 2020.
- Le <u>16 décembre 2020</u> pour présenter les résultats de la campagne d'inventaire de 2020 et le calendrier des inventaires pour l'année 2021.

# Comité de suivi de l'étude « gouvernance »

Comme stipulé dans la disposition 6.2.1 du SAGE, il convient de réaliser une étude de gouvernance pour répondre au besoin de mise en place d'une structure porteuse unique à l'échelle du territoire du SAGE.

Un comité de suivi, composé du bureau de la CLE et élargi aux collectivités du territoire a donc été créé. Celui-ci s'est réuni :

• <u>Le 21 janvier 2020</u> pour présenter des scénarii de structuration de la future structure porteuse, construits suite à l'atelier participatif du 05/11/2019 et identifier les 3 scénarii à approfondir

## Autres réunions

L'animatrice a également participé à des réunions organisées localement ou à l'échelle du bassin Seine-Normandie. Ces réunions favorisent une meilleure connaissance du territoire et des attentes des acteurs locaux, permettent de mieux faire connaître le SAGE et reconnaître la CLE comme instance locale, et garantissent un suivi des études et démarches locales ou régionales ayant un impact/lien plus ou moins direct avec l'eau et les milieux aquatiques.

Réunion(s)	Date(s)
Thématique « Eau pluviale »	
Atelier participatif sur l'actualisation du zonage pluviale – DEA93	25 juin 2020
Copil « Évaluation des incidences des rejets des ouvrages de	4 février, 10 septembre et
déversement vers la Morée et la Vieille Mer » – DEA 93	11 décembre 2020
Repenser l'eau en ville en s'appuyant sur des solutions fondées sur la	4 décembre 2020
nature - OIEau	
Thématique « Milieux naturels »	
Schéma d'accueil des forêts domaniales du Val d'Oise – ONF 95	11 juin 2020
Plan biodiversité métropolitain – atelier « Habitats écologiques » et	16 et 22 juin 2020
atelier « Préservation et valorisation des espaces végétalisés dans les	
trames écologiques » - MGP	
Outil de diagnostic de la nature et d'aide à la décision pour la	25 novembre et
priorisation des plantations/création d'espaces verts sur le territoire	15 décembre 2020
de Seine Saint Denis – DEA93	
Zones humides et réglementation - IdealCo	12 novembre 2020
Master Classe Nature en ville, Zéro Artificialisation Net (ZAN), Éviter	15 décembre 2020
Réduire Compense (ERC), Solutions fondées sur la Nature (SfN) : des	
concepts aux actions concrètes en faveur des zones humides - ANEB	
Thématique « urbanisme »	
PLU Domont	7 octobre 2020
PLU Gonesse	20 novembre 2020
PNRU Villiers le Bel	26 octobre 2020
Présentation du SAGE aux Vice-Présidents du SIAH en charge de l'articulation SAGE et Urbanisme	29 octobre 2020

Suivi des projets de territoire	
Réouverture de la Morée à Sevran (Projet Terre d'Eau) - GPA	6 janvier 2020, 5 février et
	7 juillet 2020
Vallon du Sausset - GPA	13 février 2020
Développement de la plateforme aéroportuaire de Paris – Le Bourget	4 mai 2020
- ADP	
ZAC Saunier à St Denis	7 juillet 2020
Entreprise ONYX – A Park à Le Thillay	10 septembre 2020
ZAC du Bois du temple à Puiseux-en-France	17 septembre 2020
Restructuration du Hall 3 du parc des expositions – Le Bourget	28 septembre 2020
ISDI Puiseux	26 novembre 2020
Réouverture du ru d'Enghien à Epinay-sur-Seine – Ville d'Epinay	14 octobre 2020
ZAC de la Berchère à Andilly – Ville d'Andilly	Décembre 2020
Point de suivis des projets situés sur l'EPT Plaine commune	14 décembre 2020
Réunions à caractère plus général	
Séminaire national des animateurs de SAGE	22, 23 et 29 septembre 2020
Groupe régional SAGE - DRIEE	4 novembre 2020
Forum des acteurs de l'eau - AESN	2 novembre 2020
Point sur l'articulation entre les services Police de l'Eau de la DRIEE et	20 novembre 2020
le SAGE	
Point sur l'articulation avec le SAGE Marne Confluence	17 novembre 2020
Point sur l'articulation entre les services urbanisme de la DDT 95 et le SAGE	14 décembre 2020
Comité syndical du SIAH	2 et 23 septembre,
	23 novembre 2020

# 4. ÉTUDES

# Inventaire des zones humides du territoire Croult Enghien Vieille Mer

En 2017 et 2018, une première étude a permis d'identifier les enveloppes de probabilités de présence de zones humides et les zones humides potentielles et de vérifier le caractère humide des secteurs identifiés comme prioritaire. Conscients de l'importance de bien connaître ces milieux pour les préserver efficacement et à la vue de nombre très important de secteurs potentiellement humides restant à prospecter (près de 500), les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) ont souhaité poursuivre la réalisation d'inventaires (identification, cartographie, caractérisation) des zones humides du territoire Croult Enghien Vieille Mer. Ainsi une étude d'inventaire a été lancée.

Le bureau d'étude SCE a été mandaté pour vérifier le caractère humide, à l'aide d'expertise botanique et pédologique, des zones potentiellement humides pré-identifiées.

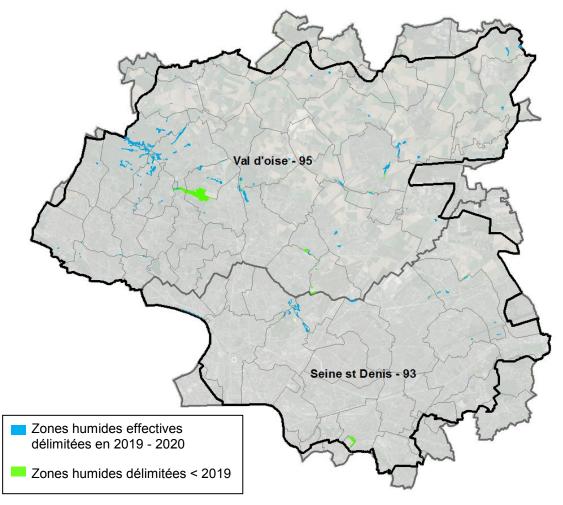
En 2020, deuxième année de prospections, les inventaires ont majoritairement porté sur les communes du Val d'Oise.

L'arrêté interpréfectoral n°2020-15729 en date du 25 février 2020 autorisant le bureau d'étude SCE à pénétrer dans des propriétés privées situées sur le territoire dans le cadre de cet inventaire a facilité cette démarche d'inventaire.

En amont de la phase terrain, une communication spécifique a été menée auprès des propriétaires des parcelles concernées par cet inventaire lorsque leurs coordonnées étaient connues de la cellule d'animation du SAGE. 300 courriers d'information ont été envoyés aux propriétaires des parcelles potentiellement humides à expertiser en 2020, dont près de 180 demandes d'autorisation de passage temporaire lorsque les zones à prospecter n'étaient pas accessibles (parcelles closes). Près d'un tiers des autorisations ont été retournées.

Ainsi fin 2020, 84% des secteurs potentiellement humides ont été expertisés. 207 zones humides ont été identifiées soit 102 ha nouvellement cartographiés. On observe un très fort morcellement de ces milieux humides dont une grande majorité inférieure à 1 ha.

L'inventaire des zones humides se poursuit en 2021.



Connaissance des zones humides fin 2020

# Identification d'une structure porteuse du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

La loi dite Grenelle II, ou loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, stipule que la mise en œuvre du SAGE doit être assurée par une structure qui englobe le périmètre du SAGE.

Le SIAH Croult et Petit Rosne, actuelle structure porteuse du SAGE, ne répond actuellement pas à ce critère. Il n'existe à ce jour aucune structure dont le périmètre englobe le territoire du SAGE à l'exception de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Or la CLE s'est clairement positionnée en défaveur d'un portage du SAGE par l'EPTB Seine Grands Lacs.

Il convient donc, comme stipulé dans la disposition 6.2.1 du SAGE, de réaliser une étude de gouvernance pour répondre au besoin de mise en place d'une structure porteuse unique à l'échelle du territoire du SAGE.

Le bureau d'étude Espélia accompagne la CLE dans l'identification d'une structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE.

Début 2020, 4 scénarii ont été présentés aux membres du bureau de la CLE. Ceux-ci tiennent compte des discussions qui se sont tenues au cours de l'atelier participatif de fin 2019.

- Scénario 1 : Un portage par les collectivités
- Scénario 2 : Un portage par les principales autorités compétentes
- Scénario 3 : Un portage élargi pour et par le territoire
- Scénario 4 : Un presque « statut quo »

Dans l'attente d'un nouvel arrêté de composition de la CLE et de l'élection d'un nouveau bureau de la CLE, les réflexions ont peu avancées en 2020.

Les réflexions engagées se poursuivent en 2021.

# Élaboration du référentiel des milieux aquatiques et des paysages de l'eau

La stratégie du SAGE CEVM prévoit de se doter d'un référentiel unifié dont l'entrée privilégiée est l'approche paysagère. En effet le paysage, l'eau, les trames verte et bleue sont des thématiques qui communiquent les unes avec les autres, autour des notions d'espaces, de trames, et chacune est fortement dépendante des activités humaines (développement urbain, usages).

Le référentiel des paysages de l'eau du territoire du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer doit être le futur document de référence pour la mise en œuvre des objectifs de qualité paysagère, de fonctionnalité écologique et de valorisation sociale sur le territoire du SAGE. Ce référentiel guide l'action du SAGE dans la promotion d'une stratégie de maîtrise foncière et d'une gestion multifonctionnelle des différents espaces qu'il identifie, auprès des collectivités et de leurs établissements publics, y compris sur la question de la gestion des eaux pluviales.

L'élaboration de ce référentiel est central pour décliner la stratégie du SAGE et constitue par ailleurs la disposition 1.1.1 du PAGD du SAGE.

Le référentiel se doit ainsi de révéler les interrelations et complémentarités entre les différentes composantes et mettre en place une approche synergique et multifonctionnelle de l'ensemble des

fonctions pouvant influer le paysage de l'eau : trame verte et bleue, gestion des eaux pluviales, des déplacements doux, ou encore les espaces de sports et de loisirs.

Cette étude vise également à inscrire l'action territoriale dans un cadre complémentaire entre le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Croult-Enghien-Vieille Mer, le référentiel paysager et la planification territoriale (SDRIF, SRCE, CDT, SCoT, PLU, PLUI). Ces différents outils se complètent sur les volets réglementaires et plus opérationnels. L'objectif est ici d'utiliser la thématique des paysages comme sujet fédérateur.

Le Cahier des charges de cette étude a été élaboré en 2020 afin que l'appel d'offre puisse paraître début 2021.

#### 5. AVIS DE LA CLE

En 2020, la CLE a reçu plusieurs demandes d'avis sur des dossiers d'autorisation environnementale (autorisation ou déclaration IOTA et ICPE) et des demandes d'avis sur les documents d'urbanisme.

Туре	Projet	Localisation	Date de l'avis	Avis rendu
	Concertation préalable	Vémars, Villeron,	14/01/2020	
	sur le projet de liaison	Louvres, Chènevière-		
	ferroviaire Roissy	les-Louvres, Épais-les-		
	Picardie	Marly-la-Ville, Roissy-		
		en-France, Saint-Witz		
DLE A	Développement de la	Le Bourget	23/01/2020	Défavorable : Absence de
	plateforme			gestion des EP à la source
	aéroportuaire Paris-Le		30/09/2020	Favorable
	Bourget			
DLE A	Requalification de la	Pantin, Bobigny,	07/02/2020	Favorable
	RD933 pour la ligne de	Romainville, Noisy-le-		
	bus à Haut Niveau de	Sec, Bondy,		
	Service « T ZEN 3 »	Livry-Gargan Les		
		Pavillons-sous-Bois,		
		et Aulnay-sous-Bois		
DLE A	Bassin de stockage	Soisy-Sous-	20/04/2020	Favorable
	enterré des eaux	Montmorency		
	pluviales			
DLE A	Aménagement de la	Puiseux-en-France	26/06/2020	Favorable sous réserve de :
	ZAC « Bois du Temple »			- Gestion des eaux pluviales
				au sein de chaque parcelle
				privées
				-Redimensionnement des
				noues
DLE A	Aménagement de la	Dugny/Le Bourget/La	30/06/2020	Favorable
	ZAC « Cluster des	Courneuve		
	Médias »			
DLE A	Construction d'un	Aubervilliers	23/11/2020	Défavorable : Absence de
	ensemble Immobilier			gestion des EP à la source
	rue			
	Schaeffer/Roosevelt			

DLE D	Réaménagement des échangeurs A1/A86	St Denis	06/07/2020	Favorable
DLE D	Aménagement de la ZAC « Plaine Saunier »	St Denis	16/12/2020	Favorable sous réserve - que le temps d'infiltration des pluies courantes au sein des ouvrages de gestion des eaux, en phase « JOP » et en phase « héritage » soit inférieure à 24h; - de justification de l'impossibilité d'abattre totalement les pluies courantes au niveau de la chaussée et du trottoir Est de la voie Nord du Mail des Sports et du Bassin versant n°4 du CAO; - de vérification que les pluies courantes issues des bassins versants n°3 et 3bis du CAO sont infiltrées au niveau des ouvrages de la ZAC.
DLE D	Extension du Hall 3 du Parc des expositions Paris-Le Bourget	Le Bourget	16/12/2020	Favorable sous réserve de démontrer l'impossibilité juridique d'élargir le périmètre du projet afin de disposer de l'espace suffisant à l'abattement total des pluies courantes.
ICPE A	Chimirec – construction d'un site de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques	Aulnay-Sous-Bois	30/03/2020	Favorable
ICPE A	Fifty - construction d'un site logistique	Aulnay-Sous- Bois/Gonesse	30/03/2020	Favorable
ICPE A	Hermès Sellier		30/06/2020	Favorable sous réserve de mise en place de techniques alternatives visant à l'abattement des pluies courantes tout au long de l'année
ICPE A	Interxion Par8 – construction d'un Data Centre	La Courneuve	26/06/2020 23/11/2020	Défavorable : Absence de gestion des EP à la source Favorable sous réserve de l'acheminement effectif des 8 premiers millimètres de chaque épisode pluvieux vers le bassin d'infiltration
ICPE A	Adaptation du centre bus d'Aubervilliers pour l'exploitation de	Aubervilliers	31/08/2020	Défavorable : Non-respect de l'article 1

	bus GNV			
ICPE E	ISDI Bouqueval	Bouqueval	09/12/2020	Défavorable : Absence de mesure visant à préserver la zone humide
Doc urba	Modification n°3 du PLU Villeron		14/09/2020	
Doc urba	Révision du PLU de St Witz	St Witz	14/09/2020	
Doc urba	PLU de Chennevières- lés-Louvres	Chennevières –lés- Louvres	12/10/2020	
Doc urba	Modification simplifiée n°1 du PLU de Dugny	Dugny	12/10/2020	
Doc urba	Modification simplifiée n°2 du PLU Le Bourget	Le Bourget	12/10/2020	
Doc urba	Révision allégée n°7 du PLU de Gonesse	Gonesse	23/11/2020	
Doc urba	Modification simplifiée n°3 du PLU de Montfermeil	Montfermeil	30/11/2020	
Doc urba	Révision n°1 du PLU de Arnouville	Arnouville	10/12/2020	

Les documents d'urbanisme ayant 3 ans pour se mettre en compatibilité avec le SAGE Croult-Enghien-Vieille, un courrier à l'attention des mairies ou EPCI en charge de l'élaboration, la révision ou la modification des documents d'urbanisme a été envoyé afin de rappeler cette obligation réglementaire et demander que la CLE soit associée au procédure d'élaboration/révision/modification des PLU au même titre que les personnes publiques associées.

Des porters à connaissance ont également été transmis aux communes ci-dessous en amont de la révision/modification de leurs documents d'urbanisme :

- Domont
- Le Mesnil-Aubry
- Le Plessis-Bouchard
- Puiseux-en-France
- St Gratien
- Vaujours

#### 6. COMMUNICATION

# Guide de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE Guide de prise en compte du SAGE dans les projets d'aménagement

Afin de faciliter la compréhension des enjeux du SAGE et la prise en compte des dispositions du PAGD et du règlement dans les projets d'aménagements, un guide à l'attention des aménageurs a été créé. Il permet au pétitionnaire, via une clef d'entrée simple, d'identifier rapidement le ou les cas de figure dans lequel se trouve son projet et de connaître les dispositions et règles qui s'imposent à celui-ci.

Les documents d'urbanisme doivent se mettre en compatibilité avec le SAGE avant janvier 2023. Un guide déclinant les orientations du SAGE et leur inscription dans les différentes pièces des documents d'urbanisme (SCoT et PLU) a été créé à l'attention des bureaux d'étude en charge d'appuyer les collectivités dans leur planification urbaine.

Ces deux guides seront publiés et diffusés début 2021.

# Personnes publics associées

Les documents d'urbanisme ayant 3 ans pour se mettre en compatibilité avec le SAGE Croult-Enghien-Vieille, un courrier à l'attention des mairies ou EPCI en charge de l'élaboration, la révision ou la modification des documents d'urbanisme a été envoyé fin août 2020 afin de leur rappeler cette obligation réglementaire et demander que la CLE soit associée au procédure d'élaboration/révision/modification des PLU au même titre que les personnes publiques associées.

## Réseaux d'acteurs

Dans le but de mettre en réseau les différents acteurs du territoire du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer et diffuser les actualités (guides, appels à projet, colloques / formations, retours d'expérience, actualité réglementaire...) relatives aux différentes thématiques de la sphère « eau », deux réseaux d'acteurs ont été créés :

- Réseau technique SAGE et Nature au sein duquel seront diffusées les actualités relatives aux milieux aquatiques et humides, à la nature en ville, à la biodiversité, aux paysages...
- Réseau technique SAGE et Eau pluviale au sein duquel seront diffusées les actualités relatives à la gestion des eaux pluviales.

# Articulation entre la cellule d'animation du SAGE et les différents acteurs du territoire

Dans un objectif de faciliter l'articulation entre la cellule d'animation du SAGE et les services « urbanisme » et « projet » des différentes collectivités et les services de l'Etat, des rencontres ont eu lieu afin de rappeler les orientations du SAGE, faire le point sur les projets en cours et mettre en place un fonctionnement interservice permettant de faire remonter à la CLE toute atteinte aux enjeux du SAGE.

Ainsi en 2020, les réunions suivantes se sont tenues :

- Articulation avec le service police de l'Eau de Paris Proche Couronne
- Articulation avec le service urbanisme de la DDT 95
- Articulation avec le bureau de l'eau dans la ville (BEV) de la Direction de l'Eau et de l'assainissement du département 93, le service étude et travaux de Plaine Commune
- Articulation avec le service urbanisme du SIAH

Cette dynamique se poursuivra en 2021.

#### 7. BUDGET

L'animatrice est chargée d'élaborer et de suivre le budget du SAGE. Les recettes sont constituées, d'une part, d'aides financières attribuées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et, d'autre part, de la participation financière du SIAH Croult et Petit Rosne (SIAH), du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien (SIARE). La participation financière de chacune des trois structures se fait au prorata du nombre de communes représentées pour chaque territoire dans le collège des collectivités. Cette répartition, formalisée par une convention de partenariat, est la suivante :

- Conseil départemental de Seine St Denis = 50%
- SIAH Croult et Petit Rosne = 30%
- SIARE = 20%

Pour l'année 2020, l'AESN a apporté une aide financière, à hauteur de 50%, pour les dépenses de fonctionnement liées à l'animation du SAGE. Les études nécessaires à l'élaboration du SAGE sont quant à elle financées à hauteur de 80% par l'AESN.

Les recettes et dépenses (prévisionnelles et liquidées) en section de fonctionnement et d'investissement sont les suivantes :

# Compte administratif 2020 – Section de fonctionnement

# **Dépenses** Recettes

	2020		
	prévision	DM	liquidé
Charges à caractère général	16 400 €	10 600,40 €	4 462,73 €
Charges de personnel	62 000 €	59 000 €	58 983,26 €
Amortissement	62 686 €	62 686 €	62 676, 60 €
Virement à la section d'invest.		8400€	-
Résultat de fonctionnement reporté	13 931,60 €		13 931,60 €
TOTAL	154 618 €	140 686,40 €	140 054,19 €

2020	
prévision	liquidé
-	1 175,71 €
39200,20 €	37 500 €
31 894,40 €	26 051,26 €
12757,76 €	10 420,50 €
19 136,64 €	15 630,76 €
51 629 €	51 627,38 €
154 618 €	141 229,90 €
	prévision  -  39200,20 €  31 894,40 €  12757,76 €  19 136,64 €  51 629 €

Le solde de la subvention de l'Agence de l'Eau et des participations financières du SIAH, SIARE et du Département de Seine Saint Denis pour l'animation 2020 et les frais de fonctionnement associés seront versés début 2021.

# Compte administratif 2020 – Section investissement

# Dépenses

#### 2020 prévision DM liquidé Solde d'exécution de la section d'invest. reporté Frais d'études 291 598,58 € 372 700 € 72 670,83€ 51 629 € Amortissement 51 629 € 51 627,38€ 343 227,48 € **TOTAL** 424 329 € 124 298,21 €

# **Recettes**

	2020		
	prévision	DM	liquidé
Virement de la sect° de fonct.	_€	8 400 €	_€
Solde d'éxécution de la sect° d'invest. reporté	110 611,38 €		110 611,38 €
Aides de l'AESN	240 830,10 €		79 810 €
FCTVA	10 601,52 €		12 108,65 €
Amortissement	62 286 €	62 286 €	62 676 ,60€
TOTAL	424 329 €	71 086 €	265 206,63€

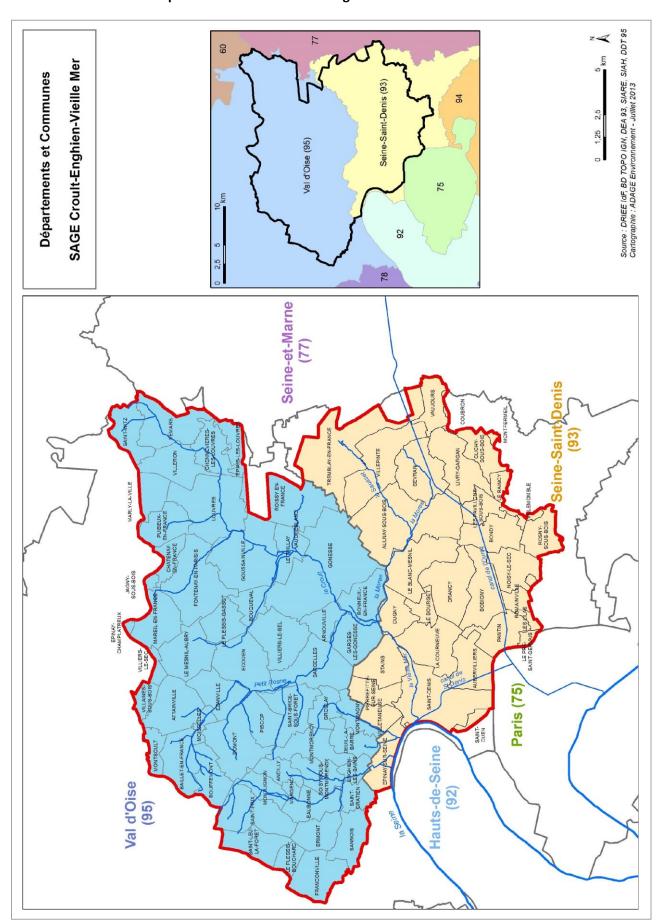
# **ANNEXES**

ANNEXE 1 – Cartes du périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

ANNEXE 2 – Répartition du temps de travail par mission

ANNEXE 3 – Perspectives pour l'année 2021

ANNEXE 1 - Carte du périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer



# ANNEXE 2 – Répartition du temps de travail par mission en 2020

Mission	Temps passé
Animation des travaux de la CLE et de ses instances (bureau, commissions) : préparation technique et administrative (ordre du jour des réunions, préparation des dossiers examinés, briefing amont avec le Président, convocations,)	~ 5%
Rédaction et diffusion des différents documents (compte-rendu, diaporamas, notes, avis de la CLE)	~ 43%
Secrétariat technique et administratif du SAGE (réception des appels, mails, envoi des courriers, réponses,)	~ 8%
Suivi technique, administratif, et financier des études menées dans le cadre du SAGE : demandes de subventions, suivi des prestataires	~ 17%
Préparation et gestion du budget du SAGE	~ 5%
Entretiens avec les acteurs du territoire	~ 0%
Participation et représentation de la CLE lors des réunions nationales, régionales ou locales en lien avec le SAGE	~ 10%
Communication	~ 12%

# **ANNEXE 3 - PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2021**

Le tableau suivant récapitule les principales actions prévues pour l'année 2021 :

Actions	Descriptif des missions	Calendrier prévisionnel
Étude « Poursuite de l'inventaire des zones humides »	<ul> <li>Coordination administrative et technique de l'étude</li> <li>Suivi budgétaire</li> <li>Relecture et diffusion des documents produits par le bureau d'étude</li> <li>Communication sur les résultats de l'étude auprès des collectivités et des propriétaires des parcelles inventoriées</li> </ul>	➤ 1 <sup>er</sup> semestre 2021
Étude « gouvernance »	<ul> <li>Coordination administrative et technique de l'étude</li> <li>Suivi budgétaire</li> <li>Relecture et diffusion des documents produits par le bureau d'étude</li> <li>Rencontre des différentes collectivités</li> </ul>	> 2021
Étude « Référentiel paysager »	<ul> <li>Demande de subvention</li> <li>Lancement de l'appel d'offre et attribution du marché</li> <li>Démarrage de l'étude</li> </ul>	➤ 2021
Inventaire du patrimoine lié à l'eau	≻Recensement du patrimoine lié à l'eau	<b>≻</b> 2021
Suivi des projets du territoire / Avis de la CLE	▶10 à 15 dossiers à étudier	➤ 2021
Réflexion sur l'élaboration d'un contrat eau et climat	<ul> <li>Réflexion sur l'opportunité d'élaborer un contrat eau et climat à l'échelle du territoire du SAGE</li> </ul>	➤ 2021
Réunions des Instances du SAGE	<ul> <li>Commission Locale de l'Eau : 2 réunions</li> <li>Élection du Président et du bureau – Point gouvernance</li> <li>Présentation de l'étude zones humides</li> </ul>	<ul><li>avril 2021</li><li>octobre 2020</li></ul>
	➤ <u>Bureau de la CLE</u> : 3 réunions	<b>≻</b> 2021
	► <u>Commission des avis</u> : 3 à 5 réunions	<b>&gt;</b> 2021
	Comité de suivi de l'étude « Poursuite de l'inventaire des zones humides » : 1 réunion	> Septembre 2020
	Comité de suivi de l'étude « Gouvernance » : 3 réunions	➤ 2021
	Comité de suivi de l'étude « Référentiel paysager» : 3 réunions	
	Mise à jour du site internet et du webmapping du SAGE	> 2021
	<ul> <li>Création d'une plaquette « zones humides »</li> <li>Réunions d'information sur le SAGE auprès des nouvelles</li> </ul>	<ul><li>2021</li><li>2021</li></ul>
Communication	<ul> <li>équipes municipales/communautaires/syndicales</li> <li>Réunions d'information sur la prise en compte du SAGE auprès des services urbanismes et aménagement des collectivités</li> </ul>	
	<ul><li>Paroles de SAGE – 2 numéros</li></ul>	➤ 2021
	Création de plaquettes explicatives sur le SAGE : 2 plaquettes	> 2021
	➤ Itinérance de l'exposition	> 2021
	<ul> <li>Sensibilisation générale sur l'eau</li> </ul>	➤ 2021



Secrétariat technique et administratif	<ul><li>Courriers, réception des appels</li><li>Préparation et gestion du budget</li></ul>	> 2021
Participation aux réunions locales régionales ou nationales	Environ 20 réunions	➤ 2021



# Commission Locale de l'Eau Croult Enghien Vieille Mer

Rue de l'eau et des enfants 95500 Bonneuil-en-France

contact@sage-cevm.fr

